



## Validation trimestre retraite loueur meuble de tourisme classé micro entrepreneur

Par **Sissi1124**, le **07/07/2020** à **02:13**

**Bonjour**, (on dit "**Bonjour**" en arrivant quelque part, non ? pas chez vous ?)

J'ai déclaré à l'URSSAF 30;000 euros de revenus en loueur meuble2 professionnel, meublés de tourisme classés. Je suis micro-entrepreneur bic et j'ai cotisé 6 % sur ces 30.000 euros. La CARSAT ne me valide qu'un trimestre, ramenant mon revenu à 1.900 euros, alors que j'ai payé 1.800 euros de cotisations. Je n arrive pas à obtenir d'explications sur leur calcul.

Merci pour votre aide.

Par **reflexe**, le **01/05/2021** à **04:29**

Bonjour,

Avez-vous eu, depuis, une réponse. Je suis dans le même cas que vous. Pour 2020, j'ai eu un revenu pour meublé classé, de 27.000 euros, soumis à cotisations à l'URSSAF, avec abattements, et on ne me valide qu'1 trimestre. Pouvez-vous me dire si vous avez pu obtenir vos 4 trimestres ou si vous galérez encore ?

Merci et cordialement.

Par **Tisuisse**, le **01/05/2021** à **07:50**

Bonjour REFLEXE,

Je suppose, vu que la demande initiale de SISI 1124 remonte à juillet 2020 (cela va faire 11 ans), celle-ci ne soit plus connectée sur ce forum, donc si pas de réponse de sa part n'en soyez pas étonné.

Par **Visiteur**, le **01/05/2021** à **18:16**

Bonjour

Cela fait bientôt 10 MOIS !, pas 11 ans...

Essayez de contacter SISSI1124 par la messagerie...

Ce lien toutefois,

<https://www.previssima.fr/question-pratique/je-suis-loueur-en-meuble-professionnel-est-ce-que-je-dois-payer-des-cotisations-au-rsi.html>

Par **Tisuisse**, le **01/05/2021** à **18:37**

Effectivement, 10 mois d'où l'expression "10 moi tou" dis moi tout.